

DIRECTION DE L'ÉDUCATION, DES SPORTS
ET CITOYENNETÉ

HÔTEL DE VILLE
BP 10147
37501 CHINON CEDEX
TÉLÉPHONE 02 47 93 53 10
TÉLÉCOPIE 02 47 98 47 92
SITE INTERNET : www.ville-chinon.com
E-MAIL : affaires.scolaires@ville-chinon.com

Mesdames, Messieurs

RÉFÉRENCES

MJD/2017-07- 126

AFFAIRE SUIVIE PAR

Joubert-Dereux Monique

OBJET

Rentrée scolaire 2017 – nouveaux horaires

Mesdames, Messieurs,

Le nouveau gouvernement a offert la possibilité aux collectivités de passer à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017-2018. Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 autorise ces adaptations sur l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

J'ai souhaité, ainsi que mes adjoints, mettre en place la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre. Aussi, pour suivre la procédure demandée, j'ai invité les directrices et directeur a organisé des conseils d'écoles extraordinaires qui ont pu se tenir les 26, 28 et 29 juin dernier afin de recueillir leur avis. Un retour à la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée a donc été voté à la majorité.

Une demande de dérogation a pu être faite auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale d'Indre et Loire qui a donné une réponse favorable ce jour.

Ce changement d'organisation a des conséquences pour chacun d'entre nous et notamment vous pour votre organisation professionnelle et familiale. C'est pourquoi, je vous communique, dès à présent, la réponse faite par le directeur académique des services de l'éducation nationale d'Indre et Loire sur ce changement de rythme ainsi que les nouveaux horaires des différentes écoles qui seront appliquées dès la rentrée 2017-2018.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Luc DUPONT